



**Impact des violences sur la santé des femmes
Prise en charge dans un lieu unique, la Maison des femmes**

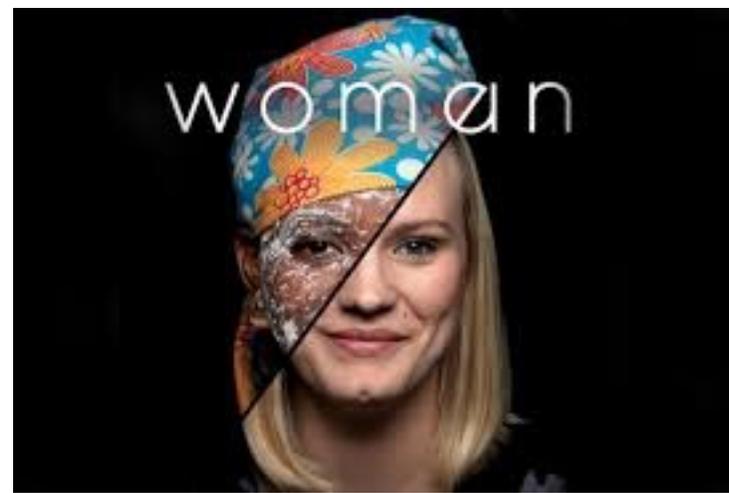
G. Hatem 20/09/2022

A decorative orange wavy horizontal line is positioned at the bottom of the slide.

Rappels

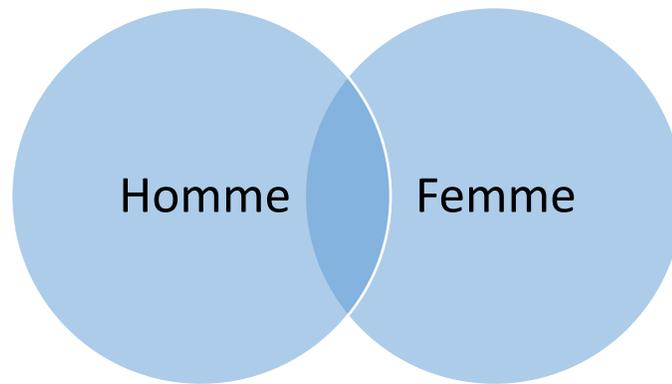
- La violence est multiple: physique, psychique, sociale, sexuelle, économique..
- Elle peut intervenir dans différentes sphères:
 - Au travail
 - Dans les transports
 - Sur les réseaux
 - Via internet
 - Dans la famille, le couple



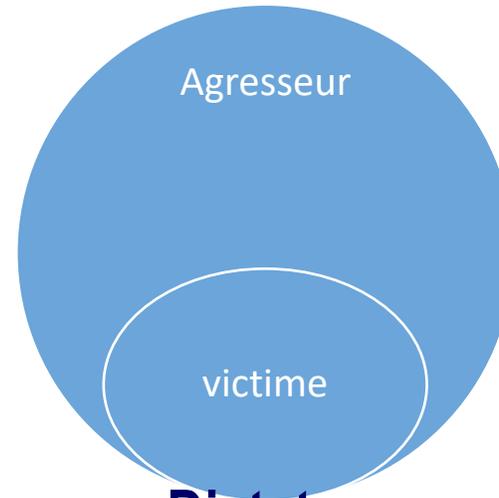


- La violence envers les femmes touche **tous les pays, tous les âges, toutes les cultures, tous les milieux sociaux**
- Les violences au sein du couple sont plus lourdement punies = **circonstance aggravante**
- Le **domicile** est l'un des endroits les plus dangereux pour les femmes et les enfants

Conflit de couple ou violences conjugales ?



Démocratie
Egalité
Equilibre



Dictature
Domination
Déséquilibre

Dans les violences conjugales, il y a un climat d'insécurité, la femme victime a peur pour elle et ses enfants.

La stratégie de l'agresseur

1

ISOLER

2

DEVALORISER

3

INSTAURER UN CLIMAT DE PEUR

4

INVERSER LA CULPABILITE

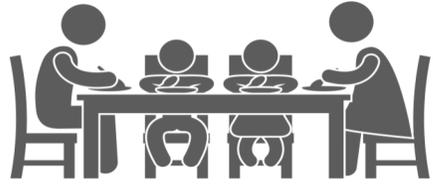
5

ASSURER SON IMPUNITÉ

Cycle de la violence



Facteurs de déclenchement ou d'aggravation



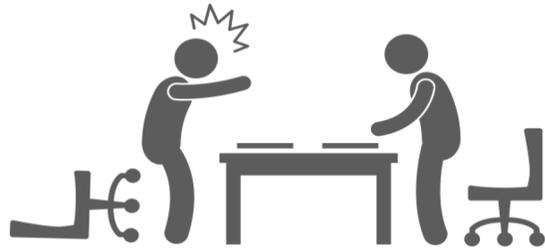
Vie commune



Grossesse et enfants



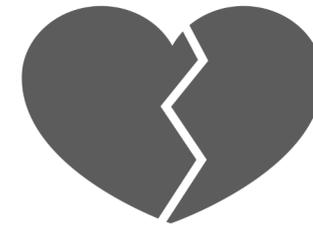
Addictions



Problèmes professionnels



Autonomie de la partenaire



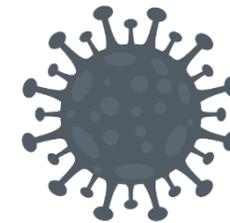
Séparation



Troubles psycho
pathologiques



lorsque les partenaires ont été victimes
de violences durant l'enfance



Crise sanitaire

Les violences sexuelles

- Le **viol** est un **crime**, défini par le code pénal comme « *tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise.* »
- Les **agressions sexuelles** autres que le viol sont des **délits**, définies comme « *un acte à caractère sexuel sans pénétration commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise* ». Il peut s'agir par exemple de caresses ou d'attouchements de nature sexuelle.

Quelques chiffres

- **10% des femmes sont victimes de violences conjugales chaque année en France**
- (Soit 213 000 femmes)
- **94 000 sont victimes de viols ou tentatives de viols chaque année**
- Seulement **18%** des victimes de violences conjugales déposent plainte!
- **143000** enfants sont exposés chaque année à des violences conjugales
- 120 000 femmes victimes d'excision vivent en France

Les conséquences

CONSEQUENCES PHYSIQUES

CONSEQUENCES PSYCHOLOGIQUES

CONSEQUENCES sur la SANTE SEXUELLE et REPRODUCTIVE

MALADIES CHRONIQUES

CONSEQUENCES SOCIALES

CONSEQUENCES SUR LES ENFANTS

Conséquences physiques

Blessures brûlures
fractures coupures

Infirmités
temporaires ou
permanentes

Handicaps, décès

Troubles
alimentaires et
digestifs

Maladie auto-
immunes, cancers,
HTA, diabète

Troubles du
sommeil

Conséquences psychologiques

SSPT Reviviscences,
cauchemars, évitement

Troubles émotionnels
(colère, sentiment de culpabilité,
honte)

Dépression réactionnelle,
anxiété, insomnies

Abus de substances psycho-
actives (alcool, tabac, drogue,
médicaments)

Pensées suicidaires, Comportement
auto-agressif
(12 fois plus de risque de faire une
TS)

Conduite à risque

Santé sexuelles et reproductive

Pathologies gynécologique, Hémorragies

Douleurs pelviennes chroniques

Infections vaginales et urinaires, VIH et autres IST

Grossesses non désirées, avortements dangereux

Complications lors de la grossesse, fausses couches, morts in utero, morts nés

Accouchement prématurés, Petit poids de naissance

Dépression périnatale, anxiété

Altération des capacités parentales,



Conséquences sociales

Perte d'emploi

Appauvrissement

Endettement

Isolement



Obstacles à la dénonciation des violences

- La peur, la culpabilité, la honte
- L'emprise
- L'espoir
- Le manque de confiance en soi
- La présence d'enfants, la peur de perdre leur garde
- La pression sociétale, familiale, amicale, religieuse
- La dépendance économique, financière, administrative
- La peur de ne pas être crue
- La méconnaissance de ses droits et des dispositifs d'aide
- La complexité des procédures ...

Les enfants: co-victimes



Enfants victimes en chiffres

80% des enfants exposés aux violences sont des témoins visuels ou auditifs

75% des violences portent sur l'éducation : les enfants sont la 1^{ère} raison du passage à l'acte = culpabilité

60% des enfants exposés présentent un trouble post-traumatique

Trouble anxiodépressif 17 fois de plus que chez les autres enfants

40% des enfants victime d'une double exposition : violences physiques directes et témoins

Conséquences sur les enfants

Angoisse de la séparation

Trouble du sommeil, de l'alimentation

Enurésie, encoprésie

Colère, irritabilité, tristesse, honte, culpabilité

Hypervigilance

Diminution de l'estime de soi, de la confiance en soi

Isolement, dépression

Baisse du rendement scolaire/ surinvestissement de l'école

Gestion inappropriée de ses émotions, comportement

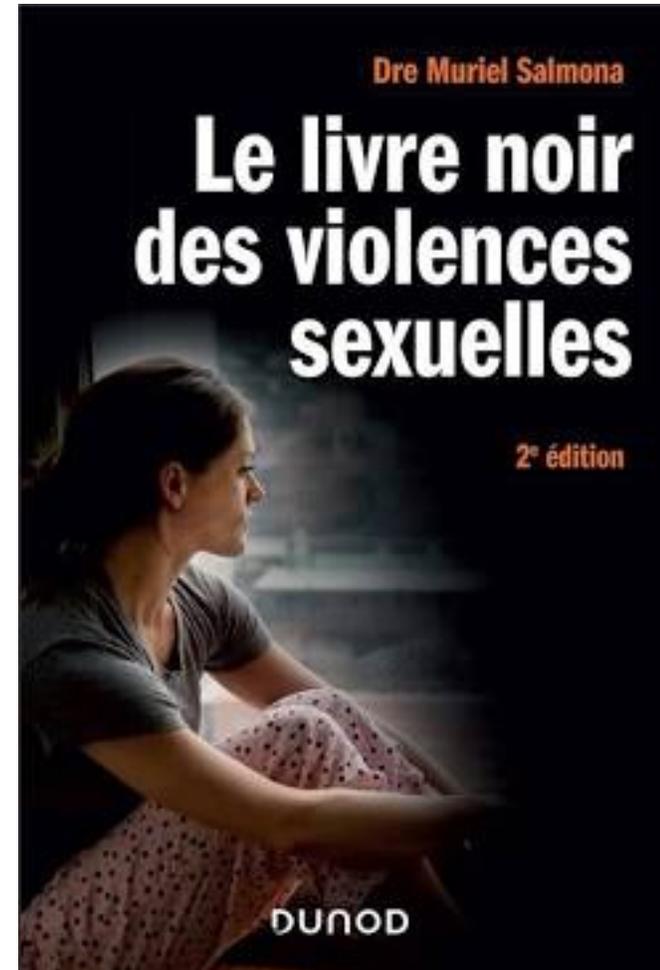
Agressivité, fugue, TS, délinquance, prostitution

Violences et parentalité: protéger la mère, c'est protéger l'enfant (E. Durand)

- Être parent c'est accompagner l'enfant vers l'autonomie = problématique des auteurs de violences
- La violence affecte le couple conjugal et le couple parental
- La mère victime est impactée dans sa parentalité du fait :
 - Des conséquences des violences
 - De sa disqualification
- Confusion face aux sentiments, ambivalence, conflit de protection

Impact long terme

- Honte
- Culpabilité
- Perte de toute estime de soi (sale, dégoûtante)
- Auto-agressivité (scarifications, TS)
- Troubles alimentaires, addictions
- Dénier, minimisation
- PTSD
- Difficulté à porter plainte
- Comportements sexuels problématiques
- Long chemin...



III- Prise en charge

Somatique

Psychologique

Corporelle

Sociale

Juridique

Judiciaire

Hébergement

Réinsertion

Le questionnement systématique

A fait ses preuves

N'est pas une intrusion même si questionne l'intimité

La violence n'est pas toujours clairement identifiée par la victime

Il n'y a pas forcément de demande d'aide

Eviter la répétition de l'histoire traumatique

Rappeler la loi (interdiction des violences)

Croire la victime et pointer la responsabilité de l'agresseur

La révélation peut entraîner un sentiment d'impuissance: avoir une stratégie de prise en charge, un réseau.

La question du temps...

Questions possibles

« Avez-vous déjà subi des violences dans votre vie ? »

« Avez-vous déjà subi des événements qui vous ont fait du mal et qui continuent à vous faire du mal aujourd'hui ? »

« Est-ce qu'au cours de votre vie on vous a déjà malmenée, violentée ? »

« Considérez-vous que vous avez eu une enfance heureuse ? »

« Quelqu'un vous a-t-il déjà fait du mal ? »

« Comment cela se passe quand vous vous disputez avec votre conjoint ? ou que vous ne voulez pas avoir de rapports sexuels avec lui ? »

« Avez-vous déjà eu peur de votre conjoint ? »



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

RECOMMANDATION DE BONNE PRATIQUE

Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple

Méthode Recommandations pour la pratique clinique

- **Montrer son implication**
 - mettre des affiches et des brochures à disposition des patients dans la salle d'attente
- **Questionner systématiquement, même en l'absence de signe d'alerte,**
 - un repérage précoce est primordial car les faits de violences s'aggravent et s'accroissent avec le temps.
 - La violence au sein du couple concerne tous les âges de la vie et tous les milieux sociaux et culturels
- **Y penser particulièrement en contexte de grossesse et de post-partum**
 - Adopter une attitude empathique et bienveillante sans porter de jugement
- **Considérer l'impact sur les enfants du foyer pour les protéger**
 - toute situation de violence au sein du couple constitue une situation de maltraitance pour les enfants qui y sont exposés
- **Expliquer les spécificités des violences au sein du couple pour déculpabiliser la patiente et l'aider à agir**
 - différents types de violences : psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques, le plus souvent récurrents et cumulatifs, entre partenaires intimes
 - évolue par cycle successifs augmentant en intensité et en fréquence dans le temps
- **Evaluer les signes de gravité**
 - Si besoin mettre en place des mesures de protection
- **Etablir un certificat médical ou une attestation professionnelle**
 - Peut être utilisé pour faire valoir les droits de la victime et obtenir une mesure de protection
- **Si besoin faire un signalement (cf. paragraphe 4.8) :**
 - Avec l'accord de la victime, pour porter à la connaissance du procureur de la République les sévices ou privations constatés, sans nommer l'auteur des faits
 - Mais cet accord n'est pas nécessaire si la victime est un mineur, une personne vulnérable ou un majeur en danger immédiat et placé dans l'incapacité de se protéger en raison de la contrainte morale résultant de l'emprise exercée par l'auteur des violences. (article 226-14 du code pénal)¹²
- **Informier et orienter la victime en fonction de la situation**
 - informer la victime qu'elle est en droit de déposer plainte, les faits de violence sont interdits et punis par la loi
 - orienter vers les structures associatives, judiciaires et sanitaires qui pourront l'aider
- **S'entourer d'un réseau sanitaire multidisciplinaire**

Protocole WAST (Women Abuse Screening Tool

Questionnaire WAST

Ces questions portent sur les 12 derniers mois.

1. En général, comment décririez-vous votre relation avec votre conjoint ?

- Très tendue Assez tendue Sans tension

2. Comment vous et votre conjoint arrivez-vous à résoudre vos disputes ?

- Très difficilement Assez difficilement Sans difficulté

3. Les disputes avec votre conjoint font-elles que vous vous sentez rabaissée ou que vous vous sentez dévalorisée ?

- Souvent Parfois Jamais

4. Les disputes avec votre conjoint se terminent-elles par le fait d'être frappée, de recevoir des coups de pieds ou d'être poussée (bousculée) ?

- Souvent Parfois Jamais

5. Vous êtes-vous déjà sentie effrayée par ce que votre conjoint dit ou fait ?

- Souvent Parfois Jamais

6. Votre conjoint vous a-t-il déjà maltraitée physiquement ?

- Souvent Parfois Jamais

7. Votre conjoint a-t-il déjà abusé de vous psychologiquement ?

- Souvent Parfois Jamais

8. Votre conjoint a-t-il déjà abusé de vous sexuellement ?

- Souvent Parfois Jamais

À VOUS D'AGIR, PENSEZ DOTIP

D JE N'Y PENSE PAS PARCE QUE...

Dépister la violence conjugale *"Ca n'arrive pas chez les médecins et les avocats"; "Il a l'air si gentil"; "les hommes violents sont tous des alcooliques"; "si elle était battue, elle le dirait"*

O JE TROUVE QUE CE N'EST PAS SI GRAVE, PARCE QUE...

Offrir un message clair de soutien *"Les hommes sont naturellement violents, surtout dans cette culture"; "Il l'a agressé parce qu'elle l'avait poussé à bout"; "pour se battre, il faut être deux ; la femme est aussi responsable que l'homme"*

T JE N'INTERVIENS PAS, PARCE QUE...

Traiter la situation *"Je n'ai pas le temps"; "Je n'ai pas les compétences"; "Je ne sais pas quoi faire"; "J'ai peur d'intervenir, je pourrais être menacé-e en retour"; "c'est un problème privé, cela ne me regarde pas"*

I ÇA NE SERT À RIEN D'AIDER LES PERSONNES VICTIMES PARCE QUE...

Informar la victime de ses droits et des ressources du réseau *"si elles sont battues, c'est qu'elles aiment ça"; "Elles retournent toujours avec leur partenaire » « elles aussi sont violentes"; "ce sera encore pire après, surtout pour les enfants"; "de toute façon, il n'y a rien à faire"*

P JE NE PEUX RIEN FAIRE, PARCE QUE...

Protéger et prévenir la récurrence *"J'ai déjà tout essayé, elle ne veut pas le quitter"; "elle a trop peur des représailles, elle m'a fait promettre de ne rien dire"; "elle refuse d'admettre que ça ne va pas, elle dit qu'elle l'aime encore"*

SACHEZ QUE

L'OMS recommande un dépistage systématique. Toute personne peut exercer et subir de la violence, sans différence de culture, classe sociale ou éducation. La honte et la peur font que bien des victimes ne parlent pas de la violence subie.

SACHEZ QUE

La violence conjugale est inacceptable. La plupart des actes de violence sont des délits punissables par la loi. Toute victime a des droits. La responsabilité des actes de violence appartient uniquement à leur auteur-e.

SACHEZ QUE

Ne pas intervenir, c'est cautionner la violence ! Vous n'êtes pas seul-e, vous pouvez compter sur les autres partenaires du réseau. La violence conjugale est un problème de société, de santé et de sécurité publiques.

SACHEZ QUE

Ce n'est pas la violence que les victimes aiment mais leur partenaire, quand elle ou il n'est pas violent-e. Elles restent ou retournent pour de multiples raisons : espoir, peur, dépendance financière, honte, impuissance, isolement, attachement, etc. La violence conjugale affecte aussi en profondeur la santé et le développement des enfants qui en sont témoins.

SACHEZ QUE

Les victimes ont besoin d'aide pour évaluer le danger et envisager des scénarios de protection. Subir la violence n'est pas un destin. Protéger, soutenir et accompagner les victimes est un long processus, difficile mais possible.

Evaluer le danger

Indispensable pour connaître le niveau d'urgence et agir

Ne peut être exhaustif

Plusieurs méthodes, grilles

Evaluer la vulnérabilité

Les écrits professionnels

- Indispensables pour la constitution du dossier
- Règles professionnelles à respecter
- Authentification précise de la personne qui le rédige
- Date, heure et lieu de l'établissement
- Identification de la victime
- Identification du représentant légal si mineur
- Lisible, sans termes techniques, sans abréviation
- Rapporte les dires de la victime: madame X me dit avoir été victime de « »
- Pas de jugement ni d'interprétation

- *Elle est rédigée très lisiblement : sans termes techniques, ni abréviation.*
- *Elle est remise directement et uniquement à la victime avec qui il- elle s'est entretenue, et en aucun cas à un tiers.*
- *Elle peut être remise immédiatement ou ultérieurement. Dans certaines situations, la remise immédiate à la femme victime peut l'exposer à de nouvelles violences en cas de découverte de ce document par son partenaire violent. L'originale et le double seront conservés dans le dossier individuel. La femme doit être questionnée sur ce sujet.*
- *Elle mentionne la date du commencement de l'accompagnement de la personne.*
- *Elle rapporte le plus fidèlement possible et si possible aux **mot à mot** les propos de la personne sur le mode déclaratif et entre guillemets (« X dit « j'ai été, je suis ... ») pour chaque rencontre ou intervention. **Toute reformulation et interprétation sont à proscrire.***
- *Elle ne se prononce pas sur la réalité des faits, ni sur la responsabilité d'un tiers.*
- *une lecture à la personne les éléments notés dans l'attestation est faite avant de lui remettre.*
- *Elle doit être datée et signée. Elle doit être datée du jour de sa rédaction, même si les faits sont antérieurs.*

L'Incapacité Totale de Travail

L'ITT est utilisée pour :

- Qualifier une infraction
- Savoir devant quelle juridiction l'auteur sera poursuivi
- Savoir quelles peines sont encourues.

Elle est déterminée par le médecin des UMJ.

Elle peut être physique ou psychologique.

Le signalement

- Information préoccupante à la CRIP
- Signalement au procureur

Conseils de protection

En cas de crise avez-vous une pièce où vous pouvez vous enfermer à clef (Chambre-Sdb) ?

Avez-vous identifié des personnes ressources en cas d'urgence?

Programmer sur votre téléphone le numéro de Police secours (112 ou 17 ou 114 pour les sourds ou malentendant); numéros d'AV, associations

Repérer les issues de secours possibles pour vous enfuir en cas de crise

Préparer un « sac d'urgence » en cas départ précipité (photocopies de vos papiers-double des clefs de voiture et du domicile, tenue de rechange, affaires de toilette, argent liquide)?

Mettre tous les documents officiels et les éléments de preuve à l'abri (coffre-fort numérique, amis, avocats...)

Si présence d'armes à la maison, les cacher si possible

Informez les enfants sur la conduite à tenir (aller chez les voisins, appeler le 119, le 18)

Les peines par type de violences

Violences physiques et sexuelles

Pousser, frapper, cracher...
3 à 20 ans d'emprisonnement +
45 à 150 000€
Viol conjugal
20 ans d'emprisonnement

Violences psychologiques

Insulte, chantage, harcèlement, menace, dénigrement...
3 à 5 ans + 45 à 75 000€ d'amende
Menace de mort
7 ans et 100 000€ d'amende

Violences administratives

Vol de documents d'identité...
3 ans + 45 000€ d'amende

Violences économiques

Vol de moyens de paiement...
3 ans + 45 000€ d'amende

Un arsenal juridique spécifique

Eviction du
conjoint violent

Contrôle judiciaire
Détenion
provisoire

Sursis probatoire

Ordonnance de
protection

Téléphone Grave
Danger

Assignation
à bref délai

Bracelet Anti
Rapprochement

Stages de
responsabilisation

39 19

Orienter la victime

- **Différents acteurs** interviennent dans le parcours d'une femme victime de violences
- **Pas de chronologie prédéfinie** de leurs interventions.
- **Besoins et demandes multiples des femmes victimes** (sociaux, médicaux, juridiques, psychologiques...)
- **Importance d'un réseau partenarial**





Une proposition de réponse



Au delà du soin

Objectif numéro 5 pour le développement durable: on est loin du compte!



ÉGALITÉ DES SEXES :
POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

5 ÉGALITÉ
DES SEXES



En moyenne,
dans le
monde, les

Les pratiques traditionnelles néfastes



Une structure unique



480m²
(post extension)

60 intervenants

50-80 femmes accueillies / jour

4 500 femmes suivies / an

14 000 consultations / an



Prises en charge médicale : 3 unités principales de soin

Mutilations sexuelles



- L'unité de prise en charge des femmes excisées est composée d'une psychologue, d'un sexologue, de sages femmes et de chirurgiens **formés par le Dr Pierre Foldès.**
- Le parcours de soin explore **l'ensemble des problématiques**, et propose notamment **une reconstruction clitoridienne.**
- Notre centre a reçu le soutien de la **Chaire de l'UNESCO "Santé Sexuelle & Droits Humains"** et du **GAMS** ainsi que le label **Centre Fleurs du désert.**

Violences conjugales, intrafamiliales et sexuelles



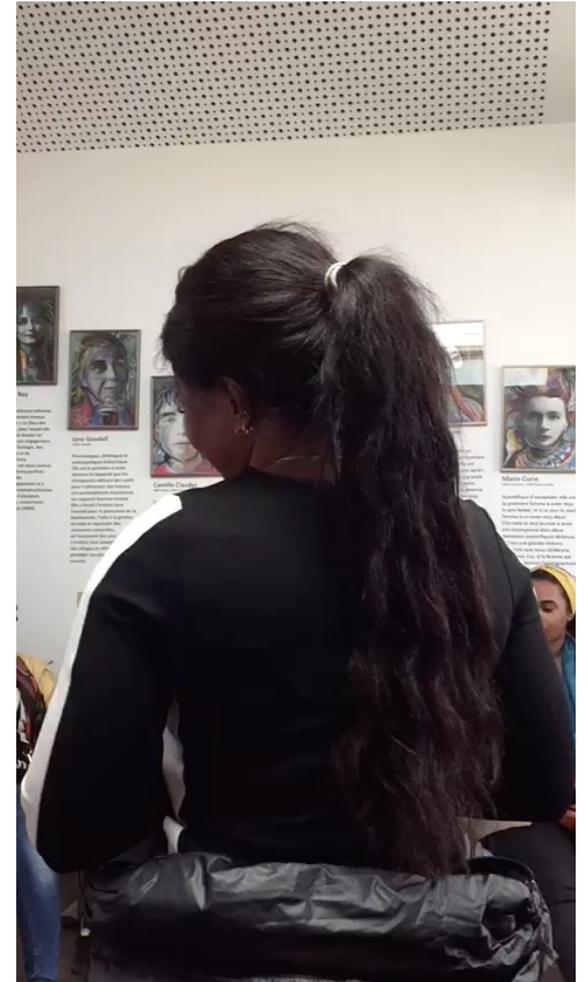
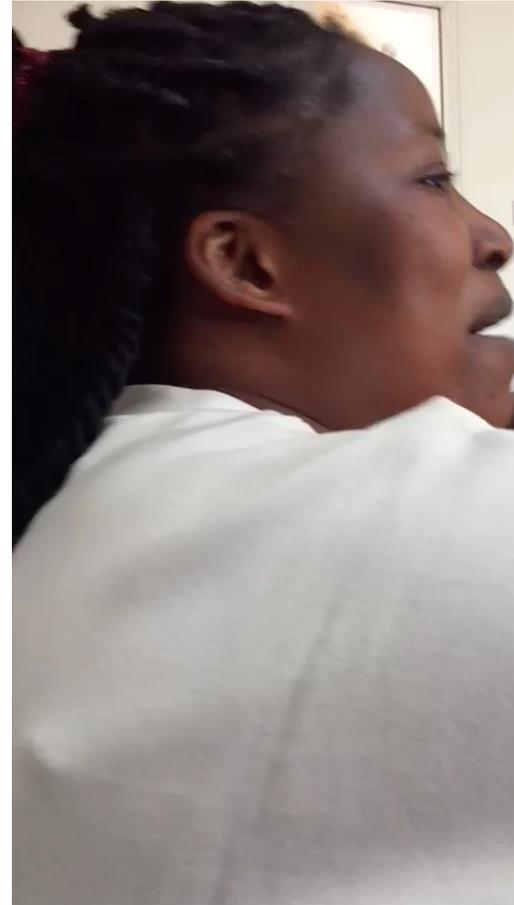
- L'unité est composée d'une sage-femme spécialisée, d'une psychologue spécialisée, d'une assistante sociale, d'un médecin légiste.
- Elle permet un **accompagnement global** en s'appuyant sur le rythme et les possibilités de la femme pour faire évoluer sa situation.
- Elle est présente aux **différentes étapes de la femme dans son parcours de sortie des violences et de guérison.**
- Elle bénéficie de permanences juridiques et policières
- Elle appuie son travail différents partenaires institutionnels et associatifs

Planning familial et IVG



- Le Centre de Planification Familiale comprend une équipe de médecins, conseillères conjugales, infirmières, aide-soignantes et assistantes sociales.
- Sa mission est de prendre en charge les problématiques de **contraception, d'infection sexuellement transmissible** et les femmes en demande d'**interruption volontaire de grossesse.**

Groupes de paroles



DES ATELIERS

LUNDI 10h -12h



RÉPARER L'INTIME

LUNDI 14h -16h



MUSIQUE

MARDI 10h -15h



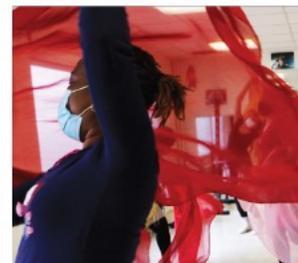
BEAUTÉ

1^{er} MARDI DU MOIS



« MUR A FLEURS »

MARDI 14h -16h



DANSE ORIENTALE

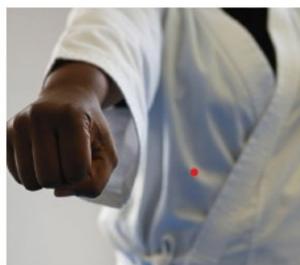
1 MERCREDI SUR 2 10h



PERCUSSIONS



JARDINAGE



KARATÉ



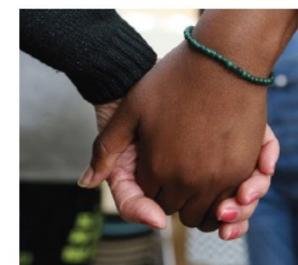
YOGA - THÉRAPIE



FRANÇAIS



YOGA



THÉÂTRE



Des bénévoles précieux

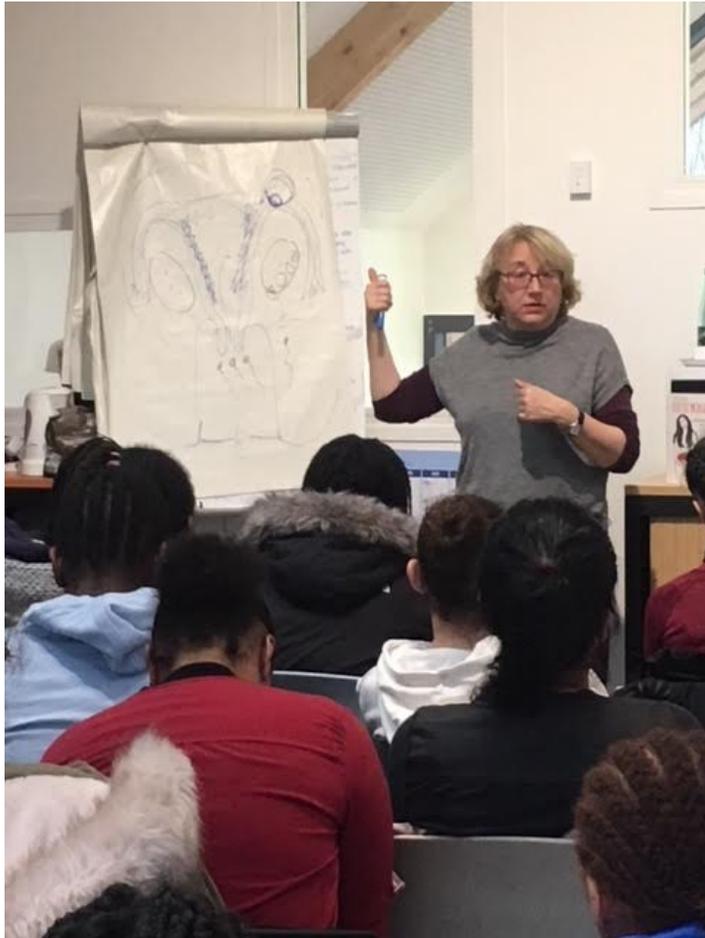


PERMANENCE POLICIÈRE

- Permanence hebdomadaire d'un fonctionnaire de police, formé à l'accueil des femmes victimes de violence
- Une formation spécifique a été conçue par le Centre territorial des stages et de la formation (CTSF) de la Seine-Saint-Denis, la Maison des femmes et le commissariat de Saint-Denis.



Un lieu de prévention et d'éducation



“Nos livres
et nos crayons
sont nos armes
les plus
puissantes”

Malala Yousafzai



Hébergement MON PALIER



30 chambres simples ou individuelles

Des espaces collectifs : cuisine, salon salle à manger, bibliothèque, salle TV, buanderie, petite cour...

1 grande chambre dédiée à l'accueil temporaire de jeunes femmes avec enfants pour des situations de grandes urgence





UNITÉ CORALIS
24H / 24H

Centre Opérationnel de Résilience et d'Accompagnement pour Les victimes d'Infractions Sexuelles

- Accueil 24/24 des femmes victimes de violences sexuelles par une infirmière + astreinte médicale
- Bilan médical, prélèvements conservés même en absence de plainte, certificat médical, possibilité de prendre une douche/de se reposer à la MDF/voire hospitalisation si nécessité

S'engager : diffuser nos messages de prévention, de sensibilisation et actions de plaidoyer



Podcast



Tribunes



Campagnes de
sensibilisation

Re#Start



"La lutte contre les violences faites aux femmes constitue une priorité du Gouvernement depuis 2017. Dans ce contexte, les structures d'accueil des femmes victimes de violences sont indispensables pour permettre aux victimes de s'extraire du cycle des violences et de se reconstruire. Je considère qu'il est dès lors essentiel d'en étoffer le maillage sur notre territoire. C'est pourquoi j'ai décidé de soutenir le premier collectif dédié à cet accueil et je forme le vœu que cette initiative puisse essaimer."

Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, marraine du collectif Re#Start

Re#Start



"Le modèle de La Maison des femmes de Saint-Denis, conçu et développé en mettant en son centre les femmes victimes de violences a démontré sa pertinence et son impact. Je suis fier d'avoir pu, à travers la Fondation Kering et avec d'autres fondations et entreprises, soutenir son éclosion. À nous maintenant, ensemble et avec les pouvoirs publics, d'accompagner sa duplication sur le territoire français et au-delà."

François-Henri Pinault, Président-directeur général de Kering, Président de la Fondation Kering, parrain du collectif Re#Start



MERCI

